

Sommet Mondial sur le Développement Durable Johannesbourg 2002

Doha
2001

Seattle
1999

Marrakech
1994

Sommet de la Terre Rio de Janeiro 1992

OMC

Position des Verts/
Alliance Libre Européenne



“Les économies des pays industriels modernes d’Amérique du Nord, d’Europe et d’Asie de l’Est consomment des quantités d’énergie et de matières premières considérables et produisent d’importants volumes de déchets et d’émissions polluantes (...) par son ampleur, cette activité économique se traduit par des dommages écologiques à l’échelle planétaire et par une pollution et un bouleversement généralisés des écosystèmes (...) la pauvreté dans laquelle continue de vivre la majorité des habitants de la planète et la consommation excessive d’une minorité sont les deux principales causes de la dégradation de l’environnement. On ne peut maintenir cette course et il ne nous est plus possible de différer notre intervention.” PNUÉ (i)

■ Plaidoyer pour un monde durable

Le Sommet mondial des Nations Unies sur le développement durable se tiendra à Johannesburg en août/septembre 2002. Dix ans après le premier sommet planétaire à Rio de Janeiro, on ne constate aucune amélioration du changement climatique, produit des activités humaines; le danger de voir s’épuiser nos ressources vitales - telles l’eau,

les forêts et la faune marine - est chaque jour plus réel et le fossé entre riches et pauvres ne cesse de se creuser. Les effets des guerres et des conflits armés dans la dégradation du bien-être de la population et de la qualité de l’environnement sont indéniables.

Depuis Rio, le rythme de la mondialisation économique s’est considérablement accéléré. L’Organisation Mondiale du Commerce (OMC), qui a succédé au GATT en 1995, constitue un nouvel élément moteur du modèle de libre-échange à l’échelle internationale. Le marché unique européen est devenu réalité en 1993 et l’Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) est entré en vigueur en 1994. Un accord visant à créer une Zone de libre-échange des Amériques, regroupant 34 pays membres, devrait voir le jour en 2005.

La suprématie actuelle de l’OMC consacre la croissance économique et la dérégulation du libre-échange comme pierre angulaire de toute activité internationale, ainsi que la promotion du capital privé par rapport aux biens publics et empêche de la sorte toute avancée sur la voie du développement durable.

Notre vision du développement durable met l’accent sur la nécessité d’intégrer les aspects environnementaux et sociaux dans toutes les politiques.

(i) Rapport 2000 sur l’Avenir de l’Environnement mondial (GEO) - Programme des Nations Unies pour l’Environnement

■ A la croisée de trois problématiques

Le débat sur le développement durable doit être au carrefour des trois problématiques majeures que sont le développement, l'environnement et le commerce pour atteindre des objectifs globaux dans l'intérêt des êtres humains et de la planète même si dans la pratique, ceux-ci sont souvent en contradiction.

Le développement:

le développement commence par le **respect des valeurs, de la culture et de l'environnement de tous**. Tout être humain doit jouir des droits fondamentaux et a le droit de vivre dans la dignité, à l'abri de la pauvreté et de la famine, sans distinction de race, de religion ou d'origines. Les progrès dans la mise en place et le financement d'un ordre du jour visant à garantir ces libertés sont trop lents. Même après la récente **Conférence sur le financement du développement de Monterrey**, l'objectif de la Déclaration du Millénaire de réduire de moitié la proportion de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté d'ici à 2015 est encore loin d'être atteint et la moitié de la population mondiale vit avec moins de 2 dollars par jour. Depuis 1980, la

dette des pays en développement, qui a déjà été remboursée six fois, a quadruplé et le fossé entre riches et pauvres ne cesse de s'accroître considérablement. Le slogan de la Banque Mondiale "Notre rêve est un monde sans pauvreté" ressemble plutôt à un cauchemar pour beaucoup.

Dans les pays en développement, les femmes subviennent pour une grande part aux besoins vitaux de leur famille et contribuent de manière significative à l'agriculture rurale et à l'économie locale. La mise en exergue de l'égalité des chances entre hommes et femmes doit jouer un rôle essentiel dans le processus de développement durable. De plus, des mécanismes innovants de financement public du développement, y compris une **taxe sur les transactions monétaires**, doivent être mis en place d'urgence.

L'environnement:

dans beaucoup de secteurs, **la capacité maximale de la planète à supporter les activités humaines est atteinte voire dépassée** et l'espace écologique utilisé par les pays industrialisés et nouvellement industrialisés est trop important. Les accords multilatéraux visant à protéger l'environnement (AME) sont souvent limités

dans leur portée et manquent de cohérence dans leur gestion et leur mise en oeuvre. Les pays du sud suspectent souvent un protectionnisme latent derrière les préoccupations environnementales des pays du nord mais nous devons faire passer le message qu'**il ne peut y avoir de justice sociale sans équité environnementale**.

Le commerce:

le libre-échange comme réponse au développement durable, tel que préconisé dans la Déclaration de l'OMC à Doha implique que le sud, pauvre, trouve sa voie pour s'extraire de la pauvreté en accédant aux marchés d'exportation par le biais d'ac-

cords commerciaux multilatéraux. En réalité, le modèle de commerce multilatéral est dominé par le nord et conçu en premier lieu pour faire profiter les grandes multinationales de l'accès aux marchés. Cela débouche sur une désindustrialisation locale, une privatisation des services publics

et des infrastructures et sur l'exploitation par les grandes multinationales des ressources naturelles abondantes dans les pays du sud. Le système d'échange "uniformisé" ne reconnaît pas aux pays en développement la capacité de développer leur économie locale et de pourvoir prioritairement à leurs besoins.

L'OMC tire son pouvoir de son système de règlement des différends qui s'autorise l'annulation des mesures ou des

politiques qu'elle estime constituer "des entraves inutiles au commerce international". Impossible donc de faire appel devant une instance supérieure d'une décision de l'OMC -qui n'est pas un organe des Nations Unies. Les AME ne disposent généralement pas de tels instruments et il n'existe aucune hiérarchie dans les normes internationales ni aucun tribunal pour garantir la prédominance des valeurs sociales et écologiques sur les règles du commerce.

■ Adopter des modes de production et de consommation responsables

"Pour soulager la pauvreté des uns, il faut nécessairement soulager le portefeuille des autres"(ii)

Changer les modes de production et de consommation est le principal défi des pays industrialisés et en voie d'industrialisation (cfr citation du PNUE (i)). Ce défi ne peut rester sans réponse. Il nous faut entamer un processus pénible d'élaboration d'outils fiscaux, technologiques, réglementaires et éducatifs visant à enrayer et renverser le processus d'exploitation dommageable et abusif par le nord des ressources naturelles du sud et à limiter la charge environnementale sur notre biosphère. Les systèmes de subsides aux effets pervers doivent faire place à des incitations positives au développement. Le développement durable ne peut être réduit à une simple question de croissance économique, il doit se fonder sur une restructuration du dessein mondial de façon à subordonner les politiques économique et commerciale à des objectifs sociaux et environnementaux. La signature en 1997 du Protocole de Kyoto comme partie de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques adoptée à Rio en est l'illustration. Ce protocole n'est d'ailleurs pas encore entré en vigueur, preuve que l'application d'un nouvel instrument, aussi important soit-

il, nécessite beaucoup de temps. Nous devons aujourd'hui jeter les bases d'une nouvelle approche et lancer des initiatives nouvelles à l'échelle planétaire en faveur d'une véritable justice environnementale et sociale ouvrant la voie du progrès dans la perspective de Rio+20.

Le Sommet mondial doit faire face à la suprématie de fait de l'OMC, en s'assurant que les droits et obligations découlant des Accords multilatéraux en matière sociale et environnementale puissent s'appliquer dans leur intégralité, accompagnés des amendes et sanctions prévues, qu'ils ne soient pas subordonnés aux règles commerciales et que le règlement des conflits en matière de règles internationales de droit s'opère pour le bien de la planète et de ses habitants et dans le respect du principe de précaution. Il est donc indispensable de mettre en place un **processus judiciaire souverain et indépendant** qui arbitre entre les AME et l'OMC. En matière de développement durable, nos pays ont également des progrès à faire: l'UE doit engager une **réforme complète de sa politique agricole commune et de sa politique commune de la pêche, profondément contraires aux principes mêmes du développement durable.**

(ii) "Poverty alleviation cannot be separated from wealth alleviation". Heinrich Boell Foundation - The Johannesburg Memorandum - 2002

■ De la théorie à la pratique

Le Sommet mondial doit **consolider les progrès** en vue de **ratifier** et d'**appliquer** les traités et accords visant à respecter notre planète et ses habitants, notamment:

- le **Protocole de Kyoto** sur les changements climatiques;
- le **Protocole de Carthagène** sur la biosécurité;
- le **Traité international de la FAO** sur les ressources phyto-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- la **Convention de Stockholm** sur les polluants organiques persistants (**POPs**);
- la **Convention de Rotterdam** sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international;
- l'**Accord des Nations Unies sur la conservation et la gestion des stocks de poissons**, y compris divers **plans d'action de la FAO**;
- la **Convention de Bâle** et le **Protocole "offshore"** sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux;
- la **Convention d'Aarhus** sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement.

Lorsque le champ d'application de ces traités présente des lacunes ou des échappatoires, il importe de lancer de **nouvelles négociations** accompagnées de **mécanismes de suivi renforcés**.

■ Gouvernance pour le développement durable

La planète ne dispose pas encore d'une **Organisation mondiale pour l'environnement**. Au lieu de cela, les nombreuses agences travaillant sur les questions sociales, le développement ou l'environnement, ainsi que les secrétariats des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), souvent sous les auspices de l'ONU, pèchent par leur absence de coordination et ne disposent pas de la "puissance de feu" de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Une nouvelle structure de gouvernance mondiale de l'environnement, s'appuyant sur le mandat du **PNUE** et la légitimité démocratique des Nations Unies, doit être rapidement mise en place pour réunir ces organisations et leur fournir l'**indépendance financière nécessaire**. Elle devra aussi disposer de **mécanismes efficaces pour veiller à l'application et au règlement des différends** tout en garantissant la **primauté des Accords multilatéraux en matière d'environnement** sur les accords commerciaux.

Des critères d'impact sur le développement durable doivent s'appliquer aux politiques et aux pratiques des institutions financières internationales issues des accords de Bretton Woods (**FMI, Banque mondiale, OMC**) ainsi que des banques régionales de développement. Les politiques de développement durable et les règles du commerce au niveau national, régional et international doivent faire l'objet d'un **contrôle démocratique** et d'un **examen parlementaire** effectif.

■ De vraies solutions!

Dans 10 ans, nos enfants voudront savoir ce qui a été fait depuis Johannesburg. Nous devons donner aux organes existants les moyens d'action -voire en créer de nouveaux - pour parvenir à:

- 1. La souveraineté en matière de ressources alimentaires et d'eau**, assurant l'accès à une alimentation à des prix abordables, produite sur place si possible, visant également la révision des règles pour le breveteage de plantes, semences et animaux; un programme de **gestion durable des ressources en eau** garantissant l'accès à une eau potable de qualité et à des installations sanitaires convenables, y compris des plans d'action pour réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes dépourvues de tels services de base;
- 2. L'amélioration et l'extension de la Convention sur la biodiversité** grâce à l'adoption de règles contraignantes quant à la répartition équitable des **bénéfices et le contrôle de l'accès et de l'utilisation de ressources génétiques** par les pays détenteurs de ces ressources; **une politique-cadre au niveau mondial pour un développement agricole et rural durable**, prévoyant la suppression de régimes de subsides aux effets pervers, l'amélioration de la qualité des sols et des mesures stricts visant à mettre fin à la pêche incontrôlée;
- 3. Un cadre juridique contraignant sur la responsabilité sociale des entreprises** visant à réglementer les comportements des entreprises à l'échelle mondiale; une **convention internationale pour l'évaluation des nouvelles technologies (INCENT)** chargée d'évaluer à la fois l'impact sur le développement durable de nouvelles technologies telles que la génétique ou les nanotechnologies, mais aussi leur réglementation et leur utilisation; des règles à l'échelle mondiale sur la **responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement**; la **protection des services publics et des infrastructures publiques**;
- 4. Une agence pour les énergies renouvelables** chargée de mettre en oeuvre un programme pour la génération d'**énergie d'origine renouvelable**, avec pour objectifs initiaux de fournir à partir de sources renouvelables 10% du marché d'ici à 2010 et 20% d'ici à 2020 pour les pays de l'OCDE et 25 % d'ici à 2020 pour l'UE. Pour le sud, le passage à une **économie basée sur l'énergie solaire** fournira des possibilités de supplanter le nord, d'abandonner les énergies fossiles et de servir les 2 milliards de personnes qui, actuellement, n'ont pas d'accès, à un prix acceptable, aux sources d'énergie;
- 5. De nouveaux instruments** visant à étendre la portée de la **Convention de Stockholm sur les POPs** et de la **Convention de Bâle** afin de réduire voire éliminer les rejets de **produits chimiques et déchets dangereux**; une **Convention** analogue pour contrôler la production et les rejets de **métaux lourds**;
- 6. De nouveaux instruments juridiques** en faveur de la **culture** et des **langues**; la création de conditions juridiques et financières pour la survie des **peuples autochtones et indigènes**;

Mais ce programme ambitieux est loin d'être exhaustif, il reste beaucoup à faire: par exemple, mettre en place de nouvelles politiques de gouvernance et de réglementation en matière forestière, promouvoir des modes de transport respectueux de l'environnement, stopper la désertification et l'érosion des sols ou encore contrôler l'extraction des minerais et métaux...

Agissons maintenant pour un monde durable!

Version abrégée de notre position sur le Sommet mondial sur le développement durable. Texte intégral et informations de fond sur notre site

<http://www.verts-ale.org/fr/documents>

Les Verts/Alliance Libre Européenne au Parlement européen

Rue Wiertzstraat - B 1047 Bruxelles - Tél.: +32-2-284.30.45

Contact: Steve Emmott

semmott@europarl.eu.int - Tél.: +32-2-284.20.26

Contact presse: Tél.: +32-475-67.13.40